
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 11 novembre 2024

Résolution: CA24 22 0286

Motion pour demander la collaboration de Parcs Canada afin que l'Arrondissement du Sud-Ouest puisse effectuer le déneigement de la piste cyclable du Lieu historique national du Canal-de-Lachine entre les avenues de l'Église et Atwater

Considérant que le Lieu historique national du Canal-de-Lachine accueille plus de 1 000 000 de visiteurs et visiteuses en période estivale, ce qui en fait l'un des parcs les achalandés de la métropole, et que celui-ci relie de façon directe le Grand Sud-Ouest au centre-ville de Montréal.

Considérant que le développement des voies cyclables s'inscrit dans la Stratégie nationale de transport actif 2021-2026 du gouvernement du Canada;

Considérant que la réduction des GES causés par les parcs automobiles s'inscrit dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada;

Considérant le Plan d'action en sécurité routière/2023-2028 du Québec qui vise à améliorer l'offre d'infrastructures cyclables sécuritaires et à protéger les usagers plus vulnérables lors de leurs déplacements;

Considérant que le Plan pour une économie verte/2030 du gouvernement du Québec incite la population québécoise à privilégier les modes de transport alternatifs à l'auto-solo en privilégiant les transports actifs;

Considérant que multiplier l'offre de mobilité active et collective s'inscrit dans le Plan de transport de la Ville de Montréal et dans le projet de Plan d'urbanisme et mobilité de la Ville de Montréal 2050;

Considérant que le transport cycliste s'inscrit dans le Plan local de déplacements 2024-2034 de l'Arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant que de nombreuses actions de mobilisation citoyenne ont été effectuées à travers les années par les résident(e)s des arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun afin d'avoir accès à la piste cyclable l'hiver, tels que de multiples «/Pellete-in/» et pétitions;

Considérant que près du tiers des déplacements pour le travail à Montréal s'effectue en transport actif ou en commun;

Considérant que le projet pilote de déneigement de la piste cyclable du Lieu historique national du Canal-de-Lachine entre l'avenue Atwater et la rue Smith, débuté en 2020, est un succès et a démontré son utilité;

Considérant qu'il n'y a pas d'axe cyclable efficace alternatif pour desservir les quartiers Saint-Paul et Émard, qui sont enclavés;

Considérant que les aménagements nécessaires ont été effectués afin de rendre la piste cyclable sécuritaire et que la portion nord du tronçon de la piste sous la voie ferrée est désormais munie d'un drain;

Considérant que les pistes multifonctionnelles du pont Samuel-De Champlain et du pont Jacques-Cartier, toutes deux de compétence fédérale, sont déneigées en hiver.

Considérant que le nombre de déplacements à vélo l'hiver croit année après année depuis la pandémie de COVID-19;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauv  et Alain Vaillancourt

ET R SOLU :

Que le conseil d'arrondissement demande la collaboration de Parcs Canada afin de pouvoir effectuer le d neigement de la piste cyclable du Lieu historique national du Canal-de-Lachine entre les avenues de l' glise et Atwater.

Que copie de la motion soit transmise   Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada et aux d put s qui repr sentent les r sident.es du Sud-Ouest   la Chambre des communes, soit Louis-Philippe Sauv , d put  de LaSalle- mard-Verdun et Marc Miller, d put  de Ville-Marie—Le Sud-Ouest— le-des-S eurs et ministre de l'Immigration, des R fugi s et de la Citoyenn t .

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.08

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT

Secr taire d'arrondissement

Sign e  lectroniquement le 13 novembre 2024